

Deux exemples d'utilisation de la taxe 30 « double trait » dans le régime international

Jérôme CASTANET

" PIÈCE DU MOIS " DU 5 SEPTEMBRE 2015

Lettre du 2^e échelon de poids de la Suisse vers la France dans le régime frontalier, affranchie à 30 c au lieu de 40 c et taxe 30 demandée au destinataire (lettre non affranchie 60 c, moins la valeur de l'affranchissement).



Bande d'imprimé du 2^e échelon de poids adressé des États-Unis vers la France pendant la période de la convention postale de 1857 à 1869. Affranchissement à 2 cents pour le trajet intérieur américain et taxe 30 demandée au destinataire.